



Mini-stages 2016

Dans le cadre de la construction du projet personnel de l'élève, le lycée de l'Image & du Son d'Angoulême propose des mini-stages à vos élèves de 3^{ème} et de 2^{nde}, qui auront lieu

du 11 janvier au 1^{er} avril 2016

vous trouverez en page 2 le tableau récapitulatif des enseignements d'exploration de 2^{nde} ainsi que les options de 1^{ère}.

Afin de faire participer vos élèves à un mini-stage dans de bonnes conditions :

1. Vous veillerez à compléter le document ci-après, renseigner le tableau et en faire retour, par voie électronique.
2. Après réception de ce document, un exemplaire de la convention de mini stage vous sera retourné, contresigné par la même voie. La convention est définitive après signature de toutes les parties.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Thierry Roul,
Proviseur



***Portes ouvertes
le Samedi 05 mars 2016
de 9h à 16h***



A l'attention des élèves de 3^{ème}

NOM :

Prénom :

Classe

Adresse

Téléphone

adresse mail :

Disciplines	calendrier se positionner par ordre de préférence			
Littérature & société	Lundi 16h – 18h		Vendredi 16h – 18h	
Méthode & Pratiques Scientifiques			Vendredi 14h55 – 18h	
Sciences & Laboratoire	Lundi 16h – 18h		Vendredi 14h55 – 18h	
Art du Son	Lundi 16h – 18h		Vendredi 16h – 18h	
Arts Visuels	Lundi 16h – 18h		Vendredi 16h – 18h	
Art du Spectacle	Lundi 16h – 18h		Vendredi 16h – 18h	

A l'attention des élèves de 2^{nde}

- 1^{ère} littéraire Cinéma Audiovisuel (LCAV) : le mercredi de 8h15 à 12h10
- 1^{ère} littéraire Théâtre (LTH) : le mercredi de 9h10 à 12h10



Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême

Convention de mini stage

Article 1

La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre le LISA représenté par Son **Proviseur, Monsieur Thierry ROUL,**

Et le Chef d'établissement du Collège / Lycée
concernant le mini stage effectué par M.....
qui devra se présenter

au LISA le 2016 de ..h00 à ..H00 pour une *Présentation de l'établissement*

Programme :

L'élève est accueilli par un personnel de la Vie Scolaire : Madame LOBEL ,CPE du niveau 2^{nde} et/ou un surveillant pour une visite de l'établissement et assister aux cours de , professeur de , de ...h.. à ...h....

Article 2

Le stage a pour objectifs de sensibiliser les élèves au fonctionnement du lycée, de leur faire connaître les sections proposées en vue d'une éventuelle orientation.

Article 3

Durant la journée de stage, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5

Les élèves stagiaires pourront prendre leur repas de midi au service de demi-pension.
La facture des repas des élèves sera dressée au service de gestion de l'établissement d'origine.

Article 6

L'assurance contractée par le lycée couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine.

Pour l'élève :

Classe de :

Professeur principal :

Responsable légal :

Adresse

tél. domicile

tél. travail

adresse mail

L'élève prendra □ ne prendra pas □ le repas de midi au lycée

Si l'élève est demi-pensionnaire ou interne l'établissement établira un bon de commande auprès du LISA.

Si l'élève est externe il se munira de la somme de 4,90 euros.

Fait à
Le Proviseur

, le Le Principal
Le Responsable Légal